

AMUNDI FINANCE

Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2025

Sommaire

1. Rapport d'Activités au 30 juin 2025	3
2. Rapport des Commissaires aux Comptes et Etats Financiers au 30 juin 2025	40
3. Déclaration du Directeur Général	80

01

Rapport d'activités au 30 juin 2025

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AMUNDI FINANCE Sur les comptes sociaux au 30 juin 2025

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Les principales activités de la société Amundi Finance sont les suivantes :

- Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes,
- Activité d'émissions notes à travers ses filiales ou en direct,
- Activité sur les Instruments Financiers à Terme et collatéralisation.

1. Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes

<i>Montant commercialisé ou en cours de commercialisation (en EUR)</i>	Engagements 31/12/2024	Engagements 30/06/2025	variation Semestrielle	variation semestrielle en %
Fonds à Formule	3 981 434 559	4 080 741 691	99 307 131	2.5%
Fonds en assurance de portefeuille	1 508 846 702	1 435 994 111	-72 852 591	-4.8%
autre fonds garantis	8 622 131 893	7 691 046 927	-931 084 966	-10.8%
<u>Total Fonds garantis</u>	14 112 413 154	13 207 782 728	-904 630 426	-6.4%
Notes Amundi finance Emissions	3 026 973 208	2 936 637 251	-90 335 956	-3.0%
Notes LCLE	2 335 573 400	3 181 231 165	845 657 764	36.2%
<u>Total Notes</u>	5 362 546 608	6 117 868 416	755 321 808	14.1%
Total engagements	<u>19 474 959 762</u>	<u>19 325 651 144</u>	<u>-149 308 618</u>	<u>-0.8%</u>

Exposition en engagement

Les engagements de garantie ou de contre garantie donnés aux fonds sont en recul par rapport au 31 décembre 2024 de 6,40% à 13 207 783 milliers d'euros, dont :

- Une baisse des engagements sur autres fonds garantis par rapport au 31 décembre 2024 de (-931 085 milliers d'euros), cette variation concerne principalement les encours des fonds échus,
- Une baisse des engagements de garantie des Fonds en assurance de portefeuille (CPPI) par rapport au 31 décembre 2024 (- 72 853 milliers d'euros),
- Les engagements de garantie des Fonds à formule augmentent à 4 080 741 milliers d'euros, soit +2,5% par rapport au 31 décembre 2024,

Les engagements de garantie et de contre garantie donnés aux EMTN émis par Amundi Finance Emissions et LCL Emissions (couvertes par une contre-garantie donnée respectivement à Crédit Agricole S.A. et LCL qui en sont les garants respectifs) s'élèvent à 6 117 868 milliers d'euros au 30 juin 2025 dont :

- 3 181 231 milliers d'euros sur les notes LCLE,
- 2 936 637 milliers d'euros pour les notes AFE.

<i>Variation des NOTES (en EUR)</i>	Dont nouvelle couverture et remontée de collecte	Dont remboursement	Dont variation Prix et rachat	Variation Période
Notes Amundi finance Emissions	155 253 330	-380 322 856	134 733 570	-90 335 956
Notes LCLE	718 284 234	-62 208 939	189 582 470	845 657 764
Total Notes	873 537 564	-442 531 796	324 316 040	755 321 808

Impact pour l'activité de garant sur le 1er semestre 2025

Au premier semestre 2025, un montant de 77 497,82 euros a été appelé en garantie pour les notes immobilières émises par la filiale AFE.

Les provisions pour appels en garantie, enregistrées au 30 juin 2025, s'élèvent à un total de 9 994 milliers d'euros, soit une reprise de 1 507 milliers d'euros.

Elles se composent principalement de :

- 9 891 milliers d'euros liés aux notes immobilières émises par sa filiale AFE,
- 103 milliers d'euros liés au déficit de ses filiales AFE et LCLE.

Aucune provision n'est constatée par Amundi Finance au 30 juin 2025 sur les fonds CPPI et testaments Obsèques et des fonds de recyclage (La valorisation des fonds et la rémunération des taux d'intérêts étant supérieurs au niveau de garanti).

Récapitulatif des provisions pour appel en garantie (en EUR)	Provision 31/12/2024	Provision 30/06/2025	Variation
Testaments Obsèques	0	0	0
TOTAL provisions PNB	0	0	0
Notes Immobilières	11 100 000	9 891 000	-1 209 000
Garantie sur déficit des véhicules	401 275	102 823	-298 452
TOTAL provisions cout du risque	11 501 275	9 993 823	-1 507 452

TOTAL provisions	11 501 275	9 993 823	-1 507 452
-------------------------	-------------------	------------------	-------------------

2. Activités sur les émissions de notes

Les filiales dédiées à l'activité d'EMTN "Amundi Finance Emissions" et "LCL Emissions" ont poursuivi en 2025 leur programme d'émission auprès du réseau Crédit Agricole pour la première, du réseau LCL pour la seconde, respectivement pour un notionnel (hors émissions en cours de commercialisation) de 176 millions d'euros et 318 millions d'euros.

Les montants circulants à fin juin 2025 (hors émissions en cours de commercialisation) s'élèvent à 8 203 millions d'euros pour Amundi Finance Emissions, 7 303 millions d'euros pour LCL Emissions, 24 millions d'euros pour les émissions directes d'Amundi Finance.

3. Activité sur Instruments Financiers à Terme et collatéralisation

L'activité sur les Instruments Financiers à Terme (Swaps de taux et autres, options, cross currency swap et Fx Forward) par Amundi Finance représente un notionnel de 76 944 millions (en euros ou contrevalet euros) au 30 juin 2025 (contreparties externes, fonds, filiales et sociétés du groupe Amundi inclus) contre 79 164 millions d'euros au 31 décembre 2024.

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2025

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Produit net bancaire	71 511	192 914	107 870
Charges générales d'exploitation	-4 060	-7 628	-3 914
Résultat brut d'exploitation	67 452	185 286	103 956
Coût du risque	1 430	-9 763	904
Résultat d'exploitation	68 881	175 523	104 860
Résultat courant avant impôt	68 881	175 523	104 860
Impôt sur les bénéfices	-10 990	-24 525	-12 976
Résultat net	57 892	150 998	91 884

Le **Produit Net Bancaire** au 30 juin 2025, s'élève à 71 511 milliers d'euros contre 107 870 milliers d'euros au 30 juin 2024.

La contribution des principales activités au Produit Net Bancaire s'établit comme suit :

	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
<i>(en milliers d'euros)</i>			
PNB GESTION	30 914	53 377	26 330
Commissions (produits)	47 063	91 410	47 614
<i>dont commissions fixes sur engagements de Hors Bilan</i>	17 610	35 416	17 349
<i>dont commissions variables sur engagements de Hors Bilan</i>	8 316	8 624	3 813
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>		687	357
<i>dont commissions sur Notes</i>	21 137	46 683	26 095
Commissions (charges)	- 16 149	- 38 033	- 21 284
<i>dont commissions sur engagements de Hors Bilan</i>	- 12	- 39	- 14
<i>dont indemnités animation de marché</i>	- 206	- 773	- 385
<i>dont commissions de gestion</i>	- 16	- 34	- 18
<i>dont charges sur appel en garantie</i>			
<i>dont commissions sur Notes</i>	- 15 916	- 37 187	- 20 868
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>			
PNB FINANCIER	40 597	140 557	81 579
Intérêts et produits assimilés	52 864	115 704	51 479
Intérêts et charges assimilés	- 53 124	- 108 300	- 48 037
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	8 475	34 499	20 392
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilés	73	1 433	- 80
Revenus des titres à revenus variables	32 309	97 221	57 825
PNB AUTRES PRODUITS ET CHARGES		- 1 020	- 39
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire		- 1 020	- 39
PRODUIT NET BANCAIRE	71 511	192 914	107 870

Le **PNB de Gestion** s'élève à 30 914 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 26 330 milliers d'euros au 30 juin 2024, soit une augmentation de 17,4%.

Cette variation est principalement liée à la hausse des commissions de garantie variable enregistrée au premier semestre 2025.

La baisse des produits de commissions de placement sur l'activité d'émission de notes est compensée par la baisse de la charge de rétrocession liée à ces commissions.

- Les commissions enregistrées en produits s'élèvent à 47 063 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 47 614 milliers d'euros au 30 juin 2024 composées principalement :
 - Des produits de commissions de placement pour 21 137 milliers d'euros 30 juin 2025 contre 26 095 milliers d'euros au 30 juin 2024, soit une baisse de 19% en 2025 en raison de la diminution des en-cours EMTN commercialisés par rapport à 2024,
 - Des produits de garantie fixe pour 17 610 milliers d'euros stable par rapport au 30 juin 2024 à 17 349 milliers d'euros.
 - Des produits de garantie variable pour 8 316 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 3 813 milliers d'euros au 30 juin 2024, soit une augmentation de 4 502 milliers d'euros en 2025, principalement en raison des commissions facturées au fond "ACTICCIA VIE N°3" pour un montant de 5 991 milliers d'euros.
- Les commissions enregistrées en charges s'élèvent à 16 149 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 21 284 milliers d'euros au 30 juin 2024 composées principalement :
 - Des rétrocessions de commissions de placement sur l'activité d'émission de notes pour 15 488 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 19 910 milliers d'euros au 30 juin 2024, soit une baisse 22% au premier semestre 2025 en raison de la baisse des en-cours EMTN commercialisés,
 - Des prestations de services financiers sur notes pour 422 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 948 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - Des indemnités d'animation de marché pour 206 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 385 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - Des charges sur commissions de garanties pour 12 milliers d'euros et des commissions de gestion pour 16 milliers d'euros en lien avec les émissions

EMTN de Amundi Finance et gérés par Amundi AM, stable par rapport au 30 juin 2024.

Le **PNB Financier** en recule au premier semestre 2025 ressort à 40 597 milliers d'euros contre 81 579 milliers d'euros au 30 juin 2024, soit une baisse de 40 981 milliers d'euros à -50 % sur la période.

La baisse constatée s'explique principalement par la baisse des dividendes distribués par les filiales de l'entité en 2025, des indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT en recul par rapport au premier semestre 2024, une charge de CVA plus importante en 2025 et une baisse du résultat sur IFT et portage des titres en 2025.

Le PNB Financier est composé des éléments suivants :

- Des revenus sur titres pour 32 309 milliers d'euros contre 57 825 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont :
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Intermédiation pour 7 064 milliers contre 10 601 milliers d'euros au 30 juin 2024.
Un acompte sur dividende distribué sur le résultat de l'exercice 2024 d'un montant de 39 396 milliers d'euros a été versé en décembre 2024.
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Epargne Salariale et Retraite pour 22 128 milliers d'euros contre 20 160 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - Des dividendes reçus de sa filiale LCLE pour 3 118 milliers d'euros contre 11 567 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - La filiale AFE n'a versé aucun dividende au 30 juin 2025 contre une distribution de 15 497 milliers d'euros au premier semestre 2024.
- D'une charge nette d'intérêts pour 260 milliers d'euros contre un produit net de 3 442 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont notamment :
 - Une charge nette sur le financement de l'activité collatérale titres liée à la réglementation EMIR de 1 956 milliers d'euros, contre une charge nette de 2 069 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - Un produit net d'intérêt de 1 839 milliers d'euros lié à l'activité EMTN et fonds à formules dont 189 milliers d'euros de coupons échus sur les EMTN émis par l'entité, contre une charge nette de 1 580 milliers d'euros au 30

- juin 2024 dont 2 304 milliers d'euros de coupons échus sur les EMTN émis par l'entité.
- D'une charge nette sur opérations diverses de trésorerie de 1 060 milliers d'euros dont charge de 1 126 milliers d'euros liés aux intérêts sur prêts journaliers auprès de la centrale de trésorerie, contre un produit net de 3 833 milliers d'euros au 30 juin 2024 dont un produit de 3 742 milliers d'euros liés aux intérêts sur prêts journaliers auprès de la centrale de trésorerie.
 - D'un produit net des dépôts de garantie des opérations du collatéral pour 918 milliers d'euros, contre un produit net de 3 258 milliers d'euros au 30 juin 2024.
- D'un produit net des activités d'émission de swaps, de notes, du collatéral et du portefeuille de transaction pour 8 475 milliers d'euros contre un produit net de 20 392 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont :
 - Un produit de 10 351 milliers d'euros correspondant aux indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT en particulier la commercialisation et le lancement des nouveaux fonds à formule et EMTN.
Au 30 juin 2024 les indemnités de risques de collecte étaient de 16 719 milliers d'euros, soit une baisse de 6 368 milliers d'euro au premier semestre 2025.
 - Une charge de 2 327 milliers d'euros liés à la correction de valeur au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs et les titres de placements Lotus (CVA – Crédit Value Adjustment).
 - Un produit de 451 milliers d'euros de résultat d'IFT et de portage de titres sur l'ensemble des montages contre un produit de 3 131 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont principalement :
 - +429 milliers d'euros sur les montages CA OBLIG IMMO,
 - +376 milliers d'euros sur les Montages du réseau CA,
 - +321 milliers d'euros sur les montages de types UCO,
 - +198 milliers d'euros sur les montages BAWAG - SUDWESTBANK,
 - +43 milliers d'euros sur les montages Spirica,
 - -181 milliers d'euros sur les EMTN émis par Amundi Finance,
 - -848 milliers d'euros sur les montages du réseau LCL,

- Les opérations de couverture de change associées à l'acquisition d'Alpha Associates, portant sur un montant notionnel de 335 000 milliers de CHF, n'ont eu aucun impact sur le résultat de l'exercice.
- Gain sur activité de portefeuille de placement pour 73 milliers d'euros contre une perte de 80 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont :
 - 91 milliers d'euros de reprise sur titres de participations DNA,
 - 22 milliers d'euros de reprise de provision sur obligations,
 - 40 milliers d'euros de dotation sur titres de participations LRP.

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 4 060 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 3 914 milliers d'euros enregistrées au 30 juin 2024.

Les charges générales d'exploitation se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Frais de personnel			
Salaires et traitements	-498	-892	-422
Charges sociales	-181	-385	-202
Intéressement et participation	-44	-95	-44
Impôts et taxes sur rémunérations	-77	-138	-70
Total des charges de personnel	-799	-1 510	-738
Refacturation et transferts de charges de personnel			
Frais de personnel nets	-799	-1 510	-738
Frais administratifs			
Impôts et taxes	-414	-990	-418
Services extérieurs et autres frais administratifs	-2 848	-5 129	-2 758
Total des charges administratives	-3 261	-6 119	-3 176
Refacturation et transferts de charges administratives			
Frais administratifs nets	-3 261	-6 119	-3 176
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 060	-7 628	-3 914

- Les charges de personnel sont de 799 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 738 milliers d'euros au 30 juin 2024, avec principalement :
 - Les salaires et charges sur les effectifs permanents pour 723 milliers d'euros contre 668 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - Des charges d'impôts et taxes sur rémunérations pour 76 milliers d'euros dont 70 milliers d'euros de taxes sur les salaires.

- Les charges administratives à 3 261 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 3 176 milliers d'euros au 30 juin 2024, principalement composées des éléments suivants :
 - Services extérieurs pour 2 848 milliers d'euros contre 2 758 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont :
 - La refacturation par le groupement de moyens de personnel mis à la disposition de Amundi Finance pour 789 milliers d'euros, ainsi que des services extérieurs pour 1 085 milliers d'euros,
 - Les frais informatiques et de bases de données pour 455 milliers d'euros, liés principalement à l'activité Murex,
 - Les honoraires d'avocats pour 330 milliers d'euros concernant la mise à jour des programmes émetteurs,
 - Les honoraires de commissaires aux comptes pour 79 milliers d'euros.
 - Les loyers et charges Agoram pour 69 milliers d'euros,
 - La cotisation AMF pour 40 milliers d'euros.
 - Les impôts et taxes pour 414 milliers d'euros contre 418 milliers d'euros au 30 juin 2024, dont :
 - La contribution sociale de solidarité des sociétés pour 125 milliers d'euros contre 142 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - Contribution économique et territoriale pour 116 milliers d'euros contre 97 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - La contribution BCE pour 57 milliers d'euros contre 55 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - La contribution au fond de soutien des collectivités territoriales pour 46 milliers d'euros contre 45 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - La taxe ACPR pour 47 milliers d'euros contre 46 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - La contribution au fonds de péréquation du groupe de TVA Crédit Agricole SA pour 17 milliers d'euros contre 17 milliers d'euros au 30 juin 2024.
 - La cotisation au comité de résolution unique pour 11 milliers d'euros contre 10 milliers d'euros au 30 juin 2024.

Le Résultat Brut d'Exploitation est un produit de 67 452 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 103 956 milliers d'euros au 30 juin 2024.

Le Coût du risque ressort à +1 430 milliers d'euros au 30 juin 2025, correspondant :

- une reprise de provision pour risque d'appels en garantie sur notes immobilières émises par la filiale AFE pour 1 209 milliers d'euros,
- une reprise de provision pour risque d'appels en garantie sur autres montages EMTN pour 298 milliers d'euros,
- une charge de 77 milliers d'euros d'appel en garantie pour les notes immobilières,

Le Résultat d'exploitation et le Résultat courant avant impôt s'élèvent à 68 881 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 104 860 milliers d'euros au 30 juin 2024.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'élève à 10 990 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre une charge de 12 976 milliers d'euros au 30 juin 2024.

Le Résultat net au 30 juin 2025 s'établit à 57 892 milliers d'euros contre 91 884 milliers d'euros au 30 juin 2024.

BILAN AU 30 JUIN 2025

Le total du bilan s'établit à 6 648 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 5 640 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Les principales évolutions du bilan sont présentées dans les tableaux actif et passif suivants :

ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	2 531 115	2 176 318
Effets publics et valeurs assimilées	1 069 863	1 220 813
Créances sur les établissements de crédit	1 461 251	955 504
Opérations sur titres	2 367 161	1 826 452
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 908 307	1 367 597
Actions et autres titres à revenu variable	458 855	458 855
Valeurs immobilisées	273 207	273 116
Parts dans les entreprises liées	45 783	45 692
Immobilisations incorporelles	227 424	227 424
Comptes de régularisation et actifs divers	1 476 950	1 364 298
Autres actifs	1 410 421	1 288 817
Comptes de régularisation	66 529	75 481
TOTAL ACTIF	6 648 433	5 640 183

PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées	1 286 259	1 291 798
Dettes envers les établissements de crédit	1 286 259	1 291 798
Dettes représentées par un titre	23 988	24 330
Comptes de régularisation et passifs divers	4 681 588	3 572 879
Autres passifs	4 289 245	3 168 460
Comptes de régularisation	392 344	404 419
Provisions et dettes subordonnées	10 187	11 664
Provisions	10 187	11 664
Capitaux propres hors FRBG :	646 411	739 512
Capital souscrit	40 320	40 320
Primes d'émission	217 511	217 511
Réserves	4 416	4 416
Report à nouveau	326 272	326 267
Résultat de l'exercice	57 892	150 998
TOTAL PASSIF	6 648 433	5 640 183

A l'actif (hors activité IFT):

- Le poste effets publics et valeurs assimilées s'établit à 1 069 863 milliers d'euros regroupant les opérations sur titres détenus dans le cadre de la réglementation EMIR, contre 1 220 813 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Les créances sur établissements de crédit augmentent à 1 461 254 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre 955 504 milliers d'euros enregistré au 31 décembre 2024.

Ces créances regroupent principalement :

- 1 077 057 milliers d'euros de prêt au jour le jour et sa créance rattachée, liés à l'activité "collatéral", contre 937 076 milliers d'euros au 31 décembre 2024, cette variation est due à l'augmentation des dépôts de garantie reçus et placés auprès de la centrale de trésorerie Amundi SA.
 - 373 844 milliers d'euros de prêt à terme et sa créance rattachée, liés à l'activité EMTN du projet JAVA 2.
 - 10 349 milliers d'euros sur les comptes ordinaires débiteurs,
- Les parts dans les entreprises liées s'établissent à 45 783 milliers d'euros au 30 juin 2025.

Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

FILIALES & PARTICIPATIONS	Devise	% Contrôle au 31/12/2024	Provision 2024	Valeur nette comptable au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Valeur brute comptable au 30/06/2025	Provision 30/06/2025	Valeur nette comptable au 30/06/2025
AMUNDI ESR	EUR	99,99		34 166 829			34 166 829		34 166 829
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	35,81		5 628 480			5 628 480		5 628 480
DNA SA	EUR	100	732 000	1 446 000			2 231 000	694 000	1 537 000
LRP	EUR	100	31 000	0			71 000	71 000	0
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 684			2 225 684		2 225 684
LCL EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 186			2 225 186		2 225 186
TOTAL			763 000	45 745 179	0	0	46 548 179	765 000	45 783 179

Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe s'élève à 1 908 307 milliers d'euros contre 1 367 597 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Les positions correspondent principalement au portage des obligations émises par les filiales Amundi Finance Emissions, LCL Emissions ainsi que par Crédit Agricole SA et Amundi SA, pendant la période de commercialisation des EMTN ou avant rachat pour destruction par ces sociétés émettrices.

Au 30 juin 2025, l'en-cours des EMTN en phase de commercialisation porté par Amundi Finance ressort à 1 808 869 milliers d'euros.

Les titres rachetés au marché secondaire en attente de destruction par les sociétés émettrices dans le cadre des programmes d'émissions des notes sont de 67 443 milliers d'euros.

Les obligations détenues par l'entité dans le cadre de son propre programme d'émission des notes ressortent à 24 423 milliers d'euros.

- Le poste actions et autres titres à revenu variable présente un solde de 458 855 milliers d'euros au 30 juin 2025, au même niveau qu'au 31 décembre 2024.

L'entité avait procédé à l'acquisition des nouvelles parts d'OPCVM pour un montant de 364 846 milliers d'euros au deuxième semestre 2024 dans un contexte d'optimisation du ratio de liquidité réglementaire.

- Le poste immobilisations incorporelles ressort à 227 424 milliers d'euros correspondant au fonds de commerce.
- Le poste Autres actifs (hors IFT) s'élève à 405 906 milliers d'euros contre 302 251 milliers d'euros au 31 décembre 2024. Il se compose principalement :

- Des dépôts de garantie versés de l'activité "collatéral" pour 386 968 milliers d'euros contre 276 326 milliers d'euros au 31 décembre 2024, les créances rattachées pour 801 milliers d'euros.
- Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 12 262 milliers d'euros contre 23 055 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Dépôt de garantie versé au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée 1 849 milliers d'euros.
- Des coupons à recevoir pour 3 761 milliers d'euros.
- Des créances clients pour 214 milliers d'euros contre 186 milliers d'euros au 31 décembre 2024.
- Des autres créances pour 51 milliers d'euros.

- Le poste « comptes de régularisation » (hors IFT) s'élève à 38 260 milliers d'euros, contre 40 065 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Il comprend les produits à recevoir liés aux engagements hors bilan (fonds garantis et EMTN) pour 38 204 milliers d'euros, dont le rythme d'encaissement suit celui des revenus:

- Les commissions de garantie variables sur les fonds PEA sont perçues annuellement.

- Les commissions de garantie fixes sont majoritairement encaissées à l'échéance des fonds, tout comme les commissions de garantie variables sur les fonds non PEA.
- Les commissions de placement, les indemnités de rachat et les commissions de garantie sur les émissions d'EMTN sont encaissées trimestriellement.

Les charges constatées d'avance sur autres frais généraux pour 55 milliers d'euros.

Au passif (hors activité IFT) :

- Le poste Dettes envers les établissements de crédit s'élève à 1 286 259 milliers d'euros dont :
 - 1 091 848 milliers d'euros d'emprunts à terme et dettes rattachées correspondant au financement des activités liées à la réglementation EMIR,
 - 194 411 milliers d'euros d'emprunt au jour le jour et intérêts courus, auprès de la centrale de trésorerie du groupe,
- Le poste Dettes représentées par un titre pour 23 988 milliers d'euros correspondant aux programmes d'émissions EMTN d'Amundi Finance.
- Le poste Autres passifs (hors IFT) à 3 667 323 milliers d'euros au 30 juin 2025 (2 571 765 milliers d'euros en 2024) enregistre :
 - la dette en attente de règlement liée au portage des EMTN pendant la période commercialisation pour 2 240 000 milliers d'euros,
 - les dépôts de garantie reçus liés à l'activité "collatéral" pour 1 372 073 milliers d'euros et dettes rattachées pour 2 161 milliers d'euros,
 - la dette sur les options en attente de règlement pour 34 424 milliers d'euros,
 - la provision d'impôt sur les sociétés pour 10 991 milliers d'euros,
 - la dette sur coupons à payer pour 3 708 milliers d'euros,
 - des avances clients pour 1 762 milliers d'euros,
 - la somme des autres dettes en attente de paiement sur l'activité EMTN et fonds à formule ressort à 826 milliers d'euros.
 - la somme des autres dettes sociales ressort à 754 milliers d'euros.
 - la somme des dettes fournisseurs ressort à 560 milliers d'euros.
 - la somme des autres dettes fiscales ressort à 63 milliers d'euros.
- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT) à 24 508 milliers d'euros contre 17 156 milliers d'euros en 2024, se décompose comme suit :
 - 2 345 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant l'étalement des indemnités pour risque de collecte sur les montages en cours de commercialisation de types fonds à formules, les EMTN Amundi Finance Emissions et les EMTN LCL Emissions.

- 22 163 milliers d'euros de charges à payer dont :
 - 16 790 milliers d'euros au titre des rétrocessions de commissions de placement,
 - 2 642 milliers d'euros au titre de provision sur groupement de moyen,
 - 788 milliers d'euros au titre de provision sur les salaires de mise à disposition par Amundi Asset Management,
 - 542 milliers d'euros ont été provisionnés pour les prestations relatives à STOXX,
 - 372 milliers d'euros ont été provisionnés pour les honoraires juridiques,
 - 318 milliers d'euros ont été provisionnés pour les prestations AITS,
 - 272 milliers d'euros au titre des indemnités d'animation de marché sur les montages de type CA Oblig Immo,
 - 269 milliers d'euros de provision sur taxes bancaires,
 - 92 milliers d'euros ont été provisionnés pour les honoraires des commissaires aux comptes,
 - 78 milliers d'euros des autres factures non parvenues,

Activité IFT : l'activité fait apparaitre un solde net débiteur de 43 026 milliers d'euros au 30 juin 2025 contre un solde net débiteur de 38 025 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et se compose de :

- Solde net débiteur de 192 422 milliers d'euros de positions sur les primes d'options contre un solde débiteur de 185 983 milliers d'euros en 2024.
 - Solde net créditeur de 165 843 milliers d'euros liés à la valorisation des IFT (swap et options) contre un solde net créditeur de 178 513 milliers d'euros en 2024.
 - Solde net débiteur de 19 907 milliers d'euros concernant les positions de couverture contre un solde net débiteur de 31 687 milliers d'euros en 2024.
 - Solde créditeur de 3 459 milliers d'euros sur la correction de valeur des instruments financiers au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs au passif (CVA) contre 1 132 milliers d'euros en 2024.
- Les Provisions pour risques et charges pour 10 187 milliers d'euros contre 11 664 milliers d'euros en 2024 dont :
 - 9 891 milliers d'euros de provision liée aux risques sur notes immobilières garantie d'Amundi Finance Emissions,
 - 103 milliers d'euros de provisions pour risques sur l'activité de garantie des fonds et des véhicules d'émissions contre 401 milliers d'euros en 2024,

- 130 milliers d'euros de provisions sur engagements de retraite,
- 43 milliers d'euros de provisions pour indemnisation groupe de TVA.
- 20 milliers d'euros de provisions pour litige RH.

- Les capitaux propres d'Amundi Finance évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	40 320	548 194			150 998	739 512
Dividendes versés au titre de 2024		-150 993				-150 993
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		150 998			-150 998	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice au 30 juin 2025					57 892	57 892
Autres variations						
Solde au 30 JUIN 2025	40 320	548 199			57 892	646 411

HORS BILAN AU 30 JUIN 2025

Au 30 juin 2025, les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un notionnel de 76 944 millions d'euros contre 79 164 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Tableau de synthèse des IFT :

Notionnel en millions d'euros	30/06/2025	31/12/2024	Variation en %
IFT activité FONDS	33 199	34 238	-3.0%
IFT activité EMTN CASA	950	1 119	-15.2%
IFT activité EMTN LCLE	22 221	21 870	1.6%
IFT activité EMTN AFE	16 693	17 639	-5.4%
IFT activité EMTN AMUNDI SA	1 336	1 529	-12.6%
IFT activité EMTN AMUNDI FINANCE	24	24	-1.4%
IFT activité COLLATERAL TITRES	1 085	1 245	-12.9%
IFT activité AMUNDI AM	1 437	1 499	-4.2%
TOTAL	76 944	79 164	-2.8%

Le poste Engagements de garantie donnés s'élève à 19 326 millions d'euros contre 19 475 millions d'euros au 31 décembre 2024, et correspond à l'évolution des engagements donnés au titre des fonds garantis et des EMTN,

Le poste Actifs donnés en garantie s'élève à 811 millions d'euros contre 935 millions d'euros au 31 décembre 2024, il correspond au Collatéral titres donnés aux contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

Le poste Actifs reçus en garantie s'élève à 1 054 millions contre 1 479 milliers d'euros au 31 décembre 2024, et correspond au Collatéral titres reçus des fonds et des contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2025

L'activité d'émission d'EMTN devrait légèrement diminuer au second semestre mais continuer à être active en France malgré les baisses de taux annoncées et l'instabilité géopolitique.

En Europe, l'activité de garantie de fonds devrait diminuer au second semestre en Italie mais augmenter en Espagne.

En Asie, l'activité de garantie de fonds devrait se développer avec plusieurs projets en Thaïlande et à Hong-Kong.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la société au 30 juin 2025 est le suivant :

- Amundi Asset Management détient 76,13% des actions,
- Amundi détient 23,87% des actions,

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Capital en fin d'exercice (en euros)	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157
Nombre d'actions émises	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	133 642	150 334	173 799	163 466	192 914
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	123 634	141 515	164 838	154 751	185 286
Impôts sur les bénéfices	-24 310	-25 040	-21 897	-23 056	-24 525
Résultat après impôts, amortissements et provisions	98 973	121 943	139 981	133 103	150 998
Montant des bénéfices distribués	98 970	121 927	139 964	133 088	150 993
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	37,42	46,11	52,93	50,33	60,78
Résultat après impôt, amortissements et provisions	37,42	46,11	52,93	50,33	57,09
Dividende attribué à chaque action	37,42	46,10	52,92	50,32	57,09
Personnel					
Effectif moyen du personnel	8	9	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	717	792	784	808	868
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	302	337	329	321	385

FACTEURS DE RISQUES LIES A AMUNDI FINANCE

1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Amundi offre un panel de produits garantis et à formule (structurés). Ces produits incluent des fonds qui sont partiellement ou entièrement garantis ou qui ont des rendements garantis. Amundi Finance apporte les garanties à ces fonds et est donc soumis à un certain nombre de risques liés à cette activité. En particulier, si l'émetteur de l'un des actifs détenus par les fonds garantis par Amundi Finance venait à faire défaut ou à entrer dans une procédure d'insolvabilité ou une procédure similaire, Amundi Finance devrait supporter des coûts importants pour remplacer ces actifs et remplir ses obligations en tant que garant. Ces fonds garantis peuvent également conclure divers instruments dérivés avec de grandes contreparties bancaires. De telles transactions exposent Amundi Finance au risque de contrepartie. En cas de défaillance d'une contrepartie ou d'engagement d'une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance encourrait des coûts substantiels pour remplacer les transactions et remplir ses obligations en tant que garant.

Amundi Finance est également soumis au risque de contrepartie si une ou plusieurs institutions financières venaient à faire défaut ou à engager une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance devrait dénouer de telles transactions et rechercher d'autres contreparties pour conclure de nouvelles transactions. Amundi Finance couvre systématiquement son exposition au risque de marché sur la performance garantie aux investisseurs en actions et en titres à formule, en concluant des opérations sur dérivés avec des institutions financières internationalement reconnues. Si les opérations sur dérivés sont sécurisées par du collatéral, Amundi Finance est néanmoins soumis à un certain nombre de risques liés à ces opérations. Amundi Finance pourrait ne pas être en mesure de conclure des opérations de couverture de remplacement exactement au même prix ou aux mêmes conditions, en particulier si le défaut ou l'insolvabilité devait entraîner des mouvements brusques sur les marchés financiers.

Amundi Finance utilise également le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres.

Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La contrepartie peut être une banque, une institution financière, un industriel ou une entreprise commerciale, un gouvernement ou une entité gouvernementale ou un fonds. La capacité d'Amundi Finance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé. Au 30 juin 2025, les actifs pondérés en fonction des risques de crédit et de contrepartie s'élevaient à 1,59 milliards d'euros.

1.2 Risque de marché et liquidité

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Au titre de la garantie apportée par Amundi Finance aux fonds garantis, Amundi Finance pourrait mettre en place des opérations sur dérivés avant de connaître le montant exact des ordres de souscription des investisseurs, Amundi Finance étant ainsi exposé au risque de marché. Dans le cas où le montant final serait inférieur aux prévisions, Amundi Finance pourrait supporter des frais financiers substantiels pour dénouer l'excédent de position.

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Si la valorisation des dérivés change de manière significative, Amundi Finance peut être amené à fournir des garanties à ses contreparties, exposant Amundi Finance à un risque de liquidité. Amundi Finance devrait alors emprunter auprès de Crédit Agricole SA le montant à fournir aux contreparties, ce qui pourrait entraîner des coûts financiers importants. Amundi Finance participe au respect du LCR¹ (Liquidity Coverage Ratio) dans lequel le besoin de trésorerie en cas de stress de collatéral est inclus.

¹ Le ratio LCR est calculé au niveau consolidé d'Amundi ainsi qu'à un niveau sous-consolidé incluant les entités Amundi SA, Amundi Finance et Amundi ESR.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

1.3.1 Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance.

Amundi Finance est exposé aux risques opérationnels liés à la mise en place et à la gestion de fonds garantis et structurés. Si les actifs ou les opérations hors bilan s'avéraient insuffisamment corrélés à la performance garantie due aux investisseurs, Amundi Finance en tant que garant pourrait subir des pertes financières importantes.

Par ailleurs, Amundi Finance est exposé au risque de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Toute défaillance, interruption ou violation de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans ses systèmes de gestion de la relation client et de service. Amundi Finance est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance. Amundi Finance n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

1.3.2 Risques de non-conformité, juridiques et réglementaires

Les risques de non-conformité découlant du non-respect des dispositions réglementaires et légales régissant ses activités, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales,

ou des normes professionnelles et déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les opportunités commerciales d'Amundi Finance.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des capitaux, Amundi Finance est exposé au risque de litiges avec des investisseurs, à des procédures civiles ou pénales, à des procédures administratives, à des actions réglementaires ou d'autres litiges. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance à exercer son activité et l'ampleur de la perte potentielle liée à ces actions peut demeurer inconnue pendant une période de temps substantielle.

Le coût de la défense des actions futures peut être important. Il peut également y avoir une publicité négative associée aux litiges qui pourrait diminuer la volonté des investisseurs de recourir aux services d'Amundi Finance, que les allégations soient justifiées ou pas ou qu'Amundi Finance soit finalement jugé responsable ou pas. La survenance d'un tel risque pourrait entraîner une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance. Toutefois, depuis sa création, Amundi Finance n'a jamais été exposé à un litige avec un investisseur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives commerciales.

Amundi Finance est soumis à un cadre réglementaire dans les pays où il opère soit principalement en France et en Autriche. Des modifications du cadre réglementaire et environnemental sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

Amundi Finance, étant un établissement de crédit, est soumis à la réglementation des autorités de contrôle bancaire. Amundi Finance n'a émis aucun titre au cours de l'exercice 2022.

La réglementation bancaire est en constante évolution et les réformes réglementaires peuvent réduire l'intérêt des produits Amundi pour ses clients bancaires ou compagnies d'assurance, et modifier le traitement de solvabilité et de liquidité de ces produits dans leur bilan. Toutes les réformes bancaires modifiant les règles réglementaires applicables aux transactions et produits d'Amundi Finance peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les revenus, les résultats et les conditions financières d'Amundi Finance.

Egalement, la capacité d'Amundi Finance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires nouvelles.

Les activités et les résultats d'Amundi Finance peuvent également être affectés par les politiques ou actions de diverses autorités de régulation en France ou dans les autres pays dans lesquels il opère. Depuis sa création, les évolutions du cadre réglementaire auquel Amundi Finance est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

Au 30 juin 2025, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels et des risques connexes s'élevaient à 0,14 milliard d'euros.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

(ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;

- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;
- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Audit Interne.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Audit Interne. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par les Directeurs d'Amundi en charge des Divisions GSG (Gouvernance et Secrétariat Général) et SFC (Stratégie, Finance et Contrôle), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit onze fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et

responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;

- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion sont réalisés, tout au long de l'année, tant en interne qu'en externe, par une société externe spécialisée. La société externe est remise en concurrence tous les ans et change à minima tous les deux ans. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2025, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 26 juin 2025 pour les Salles de Repli Immédiat et le 16 mai pour le test des connexions à distance.
- Le Plan de Secours Informatique (PSI) sera testé du 11 au 18 octobre 2025 en simulant la perte d'un datacenter.
- Un exercice de crise a été réalisé le 23 mai 2025.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

L'impact environnemental et l'impact sociétal des activités d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Amundi Finance assure la commercialisation des notes émises par Amundi, Amundi Finance et ses véhicules, uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués par la 1^{ère} ligne de défense, répertoriés dans un système informatique dédié et validés par la Conformité.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance publie des comptes individuels, qui sont également consolidés dans les comptes du groupe Amundi.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés du Groupe Amundi selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement à la Directrice Financière Groupe. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;

- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour réduire les risques pouvant altérer la qualité de l'information comptable et financière.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance ;
- Examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 heures qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 heures qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;
- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

02

Rapport des Commissaires aux Comptes et Etats Financiers au 30 juin 2025

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Forvis Mazars
45, rue Kleber
92300 Levallois Perret
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INTERMEDIAIRES INDIVIDUELS (Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

Au Directeur Général
Amundi Finance
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris

Monsieur,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Amundi Finance et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires individuels de celle-ci, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025 (ci-après "les Comptes"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces Comptes ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les Comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des Comptes avec les règles et principes comptables français.

Ce rapport est établi à votre attention et ne doit pas être utilisé, diffusé, ou cité à d'autres fins. Nous n'acceptons aucune responsabilité vis à vis de tout tiers auquel ce rapport serait diffusé ou parviendrait.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Levallois-Perret, le 1^{er} août 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Forvis Mazars S.A.

Bara Naija

Jean Latorzeff

Jean-Baptiste Meugniot

**AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS
AU 30/06/2025**

**Arrêté par le Conseil d'administration d'AMUNDI FINANCE
en date du 28/07/2025**

SOMMAIRE

BILAN AU 30 JUIN 2025	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2025	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2025	6
NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2024	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	18
NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE	18
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D’INVESTISSEMENT ET TITRES DE L’ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	19
NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	21
NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION	22
NOTE 7 VARIATION DE L’ACTIF IMMOBILISE	23
NOTE 8 ACTIONS PROPRES	24
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	24
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L’ACTIF	25
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	25
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	25
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	26
NOTE 15 PROVISIONS	27
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	27
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS A L’EMPLOI, REGIME A PRESTATIONS DEFINIES	27
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	28
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	28
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	28
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	29
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES	29
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	29
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	30
NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS	31
NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR	31
NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D’ECHANGE DE TAUX D’INTERET	32
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	32
NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	33
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	33
NOTE 27 PRODUITS NETS D’INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	34
NOTE 28 REVENUS DES TITRES	35
NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	35
NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	35
NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	36
NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D’EXPLOITATION BANCAIRE	36
NOTE 33 CHARGES GENERALES D’EXPLOITATION	37
NOTE 33.1 EFFECTIF	37
NOTE 34 COUT DU RISQUE	37
NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	38
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES	38
NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF	38
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	38
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	38

AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS AU 30/06/2025

BILAN AU 30 JUIN 2025

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées		2 531 115	2 176 318
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	1 069 863	1 220 813
Créances sur les établissements de crédit	3	1 461 251	955 504
Opérations avec la clientèle	4		
Opérations sur titres		2 367 161	1 826 452
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 908 307	1 367 597
Actions et autres titres à revenu variable	5	458 855	458 855
Valeurs immobilisées		273 207	273 116
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7	45 783	45 692
Immobilisations incorporelles	7	227 424	227 424
Immobilisations corporelles	7		
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		1 476 950	1 364 298
Autres actifs	9	1 410 421	1 288 817
Comptes de régularisation	9	66 529	75 481
TOTAL ACTIF		6 648 433	5 640 183

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Opérations interbancaires et assimilées		1 286 259	1 291 798
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	1 286 259	1 291 798
Comptes créditeurs de la clientèle	12		
Dettes représentées par un titre	13	23 988	24 330
Comptes de régularisation et passifs divers		4 681 588	3 572 879
Autres passifs	14	4 289 245	3 168 460
Comptes de régularisation	14	392 344	404 419
Provisions et dettes subordonnées		10 187	11 664
Provisions	15-16-17	10 187	11 664
Dettes subordonnées	18		
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	19	646 411	739 512
Capital souscrit		40 320	40 320
Primes d'émission		217 511	217 511
Réserves		4 416	4 416
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		326 272	326 267
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		57 892	150 998
TOTAL PASSIF		6 648 433	5 640 183

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		
Engagements de garantie	25	19 325 651	19 474 960
Engagements sur titres	25		

(en milliers d'euros)		30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25		
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change à terme en devise : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24
- Actifs donnés et reçus en garantie : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2025

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés	27	52 864	115 704	51 479
Intérêts et charges assimilées	27	-53 124	-108 300	-48 037
Revenus des titres à revenu variable	28	32 309	97 221	57 825
Commissions (produits)	29	47 063	91 410	47 614
Commissions (charges)	29	-16 149	-38 033	-21 284
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	8 475	34 499	20 392
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	73	1 433	-80
Autres produits d'exploitation bancaire	32			
Autres charges d'exploitation bancaire	32		-1 020	-39
Produit net bancaire		71 511	192 914	107 870
Charges générales d'exploitation	33	-4 060	-7 628	-3 914
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles				
Résultat brut d'exploitation		67 452	185 286	103 956
Coût du risque	34	1 430	-9 763	904
Résultat d'exploitation		68 881	175 523	104 860
Résultat net sur actifs immobilisés	35			
Résultat courant avant impôt		68 881	175 523	104 860
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	36	-10 990	-24 525	-12 976
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées				
Résultat net		57 892	150 998	91 884

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 30 JUIN 2025

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	30/06/2024
Résultat avant impôt	68 881	175 523	104 860
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dépréciation des écarts d'acquisition			
Dotations nettes aux dépréciations	-1 477	9 032	-1 325
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence			
Perte nette/gain net des activités d'investissement			
Produits/charges des activités de financement			
Autres mouvements	9 157	-7 951	5 373
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	7 680	1 081	4 048
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-537 191	574 553	341 836
Flux liés aux opérations avec la clientèle			
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-399 076	-1 993 806	-2 535 622
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	998 624	1 642 765	2 159 741
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-13 740	-24 199	-12 678
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	48 618	199 313	-46 724
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	125 179	375 918	62 184
Flux liés aux participations	-91	348	295
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles			
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	-91	348	295
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-150 993	-133 088	-133 088
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-150 993	-133 088	-133 088
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-25 905	243 178	-70 609
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	918 901	675 724	675 724
Solde net des comptes de caisse et banques centrales			
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	918 901	675 724	675 724
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	892 996	918 901	605 115
Solde net des comptes de caisse et banques centrales			
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	892 996	918 901	605 115
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-25 905	243 177	-70 609

NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2025

1.1 Cadre juridique et financier

Le capital social de Amundi Finance, s'élève à 40 320 157 euros au 30 JUIN 2025. Il est divisé en 2 644 829 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

Depuis le 19 février 2002, Amundi Finance bénéficie d'un agrément délivré par le CECEI (devenu ACPR). Amundi Finance est agréé en qualité d'établissement de crédit à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 76,13 % par Amundi Asset Management,
- 23,87 % par Amundi,

La présente annexe est une partie indissociable des comptes intermédiaires de la société Amundi Finance clos au 30 JUIN 2025. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »).

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes est de 6 648 433 K€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes est de 71 511 K€.

Le résultat net est de 57 892 K€ (57 891 686,54€).

1.2 Evénements significatifs relatifs au premier semestre 2025

Il n'y a pas eu d'événements significatifs relatifs au premier semestre 2025.

1.3 Evénements postérieurs à la situation intermédiaire du 30 JUIN 2025

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la situation intermédiaire du 30 JUIN 2025.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi Finance est conforme aux dispositions ANC 2014-07, qui, regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, Amundi Finance et les véhicules d'émissions Amundi Finance Emissions et LCL Emissions ont convenu à la mise en place d'un franco de paiement sur les émissions en cours de commercialisation, cela se traduit par l'enregistrement d'une dette chez Amundi Finance vis-à-vis des véhicules d'émissions pour la valeur nominale des EMTN émis, et ce pendant toute la période de commercialisation.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;

- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Amundi Finance constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations :

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte :

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-7, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi Finance enregistre les titres à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

AMUNDI FINANCE n'a pas opéré, lors du premier semestre 2025, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. La mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Lors de l'apport par Amundi Asset Management de son activité de garanties en 2004, Amundi Finance a comptabilisé un fonds de commerce pour la valeur de 227 424 K€. Ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi Finance suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

composant	durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Amundi Finance

13

2.7 Opérations sur les Instruments Financiers à Terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 30 JUIN 2025, les engagements financiers à terme s'élèvent à 76 944 154 K€.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de négociation" pour un montant net représentant un produit de 8 474 944 euros dont 10 351 256 euros d'Indemnités de risques de collecte liés au lancement de nouveaux fonds et EMTN.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07,
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- A partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif,
- A l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi Finance intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Amundi Finance.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi Finance a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi Finance.

Engagements de garantie donnés

Dans le cadre de l'activité Amundi Finance accorde sa garantie dans le cadre de l'émission de garanties de capital ou de performance en faveur de clients d'Amundi (selon les modalités de calcul ci-dessous).

Au 30 JUIN 2025, ces garanties données ainsi que les garanties accordées directement s'élèvent à 19 325 651 K€.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe en note 25.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Société Générale Gestion, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal

plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi Finance provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 297 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2024) démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,85 %.
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,30%.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Finance a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES (dont Amundi Finance) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ce poste représente les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi Finance.

2.13 Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi Finance a signé avec Amundi une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2025						31/12/2024
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et prêts :							
· à vue	1 087 349				1 087 349	57	955 504
· à terme		373 246			373 246	599	373 844
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
Total	1 087 349	373 246			1 460 595	656	955 504
Dépréciations							
VALEURS NETTES AU BILAN	1 087 349	373 246			1 460 595	656	955 504
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
Total							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							
TOTAL	1 087 349	373 246			1 460 595	656	955 504

NOTE 4 OPERATION AVEC LA CLIENTELE

Néant

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	30/06/2025					31/12/2024
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		1 059 164			1 059 164	1 215 192
· dont surcote restant à amortir		25 836			25 836	29 808
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		10 699			10 699	5 621
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		1 069 863			1 069 863	1 220 813
Obligations et autres titres à revenu fixe :	1 883 884	24 281			1 908 164	1 367 433
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs	1 883 884	24 281			1 908 164	1 367 433
· dont surcote restant à amortir						
· dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		142			142	186
Dépréciations						-22
Valeur nette au bilan	1 883 884	24 423			1 908 307	1 367 597
Actions et autres titres à revenu variable		458 855			458 855	458 855
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeur nette au bilan		458 855			458 855	458 855
Total	1 883 884	1 553 141			3 437 025	3 047 265
Valeurs estimatives	1 883 884	1 553 141			3 437 025	3 047 265

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 30/06/2025	Encours nets 31/12/2024
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	50 745	56 878
Sociétés financières	2 316 274	1 769 409
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	2 367 019	1 826 287
Créances rattachées	142	186
Dépréciations		-22
Valeurs nettes au bilan	2 367 161	1 826 452

NOTE 5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	30/06/2025				31/12/2024			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	1 868 765	1 059 164		2 927 929	1 308 581	1 215 192		2 523 773
Titres non cotés	39 399		458 855	498 254	58 851		458 855	517 706
Créances rattachées	142	10 699		10 841	186	5 621		5 808
Dépréciations					-22			-22
Valeurs nettes au bilan	1 908 307	1 069 863	458 855	3 437 025	1 367 597	1 220 813	458 855	3 047 265

Au 30 JUIN 2025, la répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	458 855	467 488
TOTAL	458 855	467 488

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	30/06/2025							31/12/2024
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	4 425	12 020	117 599	1 774 120	1 908 164	142	1 908 307	1 367 619
Dépréciations								-22
Valeur nette au bilan	4 425	12 020	117 599	1 774 120	1 908 164	142	1 908 307	1 367 597
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		479 768	513 628	65 768	1 059 164	10 699	1 069 863	1 220 813
Dépréciations								
Valeur nette au bilan		479 768	513 628	65 768	1 059 164	10 699	1 069 863	1 220 813

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Encours nets 30/06/2025	Encours nets 31/12/2024
France (y compris DOM-TOM)	2 688 713	2 285 351
Autres pays de l'U.E.	278 616	297 274
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	2 967 329	2 582 625
Créances rattachées	10 841	5 808
Dépréciations		-22
VALEUR NETTE AU BILAN	2 978 170	2 588 410

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

informations financières					Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Société	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part de capital détenue (en %)	valeur brute	valeur nette					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société											
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)											
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)											
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)											
AMUNDI ESR	EUR	24 000	25 375	99,99%	34 167	34 167			85 103	22 146	22 128
Amundi Finance Emissions	EUR	2 226	17 780	100,00%	2 226	2 226				2 057	
LCL Emissions	EUR	2 225	5 918	100,00%	2 225	2 225				3 118	3 118
DNA SA	EUR	2 231	-785	100,00%	2 231	1 537				38	
4) Autres parts dans les entreprises liées (10 à 50% du capital)											
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	15 713	154 079	35,81%	5 628	5 628			237 086	129 735	7 064
5) Autres parts dans les entreprises liées (1 à 10% du capital)											
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Amundi Finance											
	EUR				71	00					
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					46 548	45 783					

NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	30/06/2025		31/12/2024	
(en milliers d'euros)	valeur au bilan	Valeur estimative	valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	46 548	45 783	46 508	45 692
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-765		-816	
Valeur nette au bilan	45 783	45 783	45 692	45 692
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total titres de participation				
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés				
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme				
Valeur nette au bilan				
Total des titres de participation	45 783	45 783	45 692	45 692

	30/06/2025		31/12/2024	
(en milliers d'euros)	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
TOTAL VALEUR NETTE				
Titres non cotés	45 783	45 783	45 692	45 692
Titres cotés				
TOTAL	45 783	45 783	45 692	45 692

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	30/06/2025
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	46 508	40			46 548
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-816			51	-765
VALEUR NETTE AU BILAN	45 692	40		51	45 783
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	45 692	40		51	45 783

NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	30/06/2025
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	227 424				227 424
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	227 424				227 424
TOTAL	227 424				227 424

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 004 515	986 566
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	405 906	302 251
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	1 410 421	1 288 817
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	38 232	40 085
Charges constatées d'avance	55	
Charges à répartir	28 242	35 396
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	66 529	75 481
Total	1 476 950	1 364 298

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 849 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les AUTRES ACTIFS sont principalement composés d'options achetées (pour 1 004 515 milliers d'euros), des dépôts de garantie versés liés à l'activité du collatéral (386 968 milliers d'euros) et créances rattachées (801 milliers d'euros), des acomptes d'impôt sur les sociétés (12 262 milliers d'euros), des coupons à recevoir (3 761 milliers d'euros), dépôt de garantie versé au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée (1 849 milliers d'euros), des créances clients (214 milliers d'euros) et des autres créances (51 milliers d'euros).

Les Autres produits à recevoir sont relatifs principalement à l'activité de garantie.

Les Autres charges à répartir se composent principalement de soultes payées sur SWAP.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2024	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 30/06/2025
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	838	18	-91			765
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	838	18	-91			765

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2025						31/12/2024
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
· à vue	194 400				194 400	11	36 603
· à terme	510 000	490 000		85 000	1 085 000	6 848	1 255 195
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	704 400	490 000		85 000	1 279 400	6 859	1 291 798

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Néant

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	30/06/2025						31/12/2024
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables		8 045	15 894		23 938	49	24 330
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN		8 045	15 894		23 938	49	24 330

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	657 172	606 324
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers (2)	3 632 072	2 562 136
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	4 289 245	3 168 460
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	2 406	5 588
- Produits constatés d'avance	2 345	2 685
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	365 399	381 654
- Autres charges à payer	22 193	14 491
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	392 344	404 419
TOTAL	4 681 588	3 572 879

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

Les AUTRES PASSIFS sont principalement composés de dette en attente de règlement liée à l'activité des EMTN (2 240 000 milliers d'euros), des dépôts de garantie reçus liés à l'activité du collatéral (1 374 234 milliers d'euros), d'options vendues (657 172 milliers d'euros), de la charge d'impôt sur les sociétés (10 991 milliers d'euros), des coupons à payer (3 708 milliers d'euros), des avances clients pour (1 762 milliers d'euros), d'autres dettes sociales pour (754 milliers d'euros), des dettes fournisseurs pour (560 milliers d'euros) et d'autres dettes fiscales pour (63 milliers d'euros).

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2025	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2025
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	130					130
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	11 501			-1 507		9 994
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	33	30				63
VALEUR AU BILAN	11 664	30		-1 507		10 187

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

<u>Variations de la dette actuarielle</u>			<u>Variations de juste valeur des actifs des régimes</u>		
(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dette actuarielle au 31/12/N-1	297	263	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	168	157
Coûts des services rendus sur la période		18	Rendement attendu des actifs		6
Effet de l'actualisation		10	Gains/pertes actuariels		5
Cotisations employés			Cotisation de l'employeur		
Modifications, réductions et liquidations de régime			Cotisation de l'employé		
Variation de périmètre			Modification/réduction/liquidation de régime		
Indemnités de cessation d'activité			Variation de périmètre		
Prestations versées			Indemnités de cessation d'activité		
(Gains) / pertes actuariels		6	Prestations versées par le fonds		
Dette actuarielle au 31/12/N	297	297	Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	168	168

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

Position nette

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024	(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Coûts des services rendus sur la période		18	Dette actuarielle au 31/12/N		297
Coût financier		10	Impact de la limitation d'actifs		
Rendement attendu des actifs sur la période		-6	Juste valeur des actifs en fin de période		-168
Amortissement du coût des services passés			Position nette (passif)/actifs au 31/12/N		129
Autres gains ou pertes					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat		22			

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Néant

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024	40 320	548 194			150 998	739 512
Dividendes versés au titre de 2024		-150 993				-150 993
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		150 998			-150 998	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2025					57 892	57 892
Autres variations						
Solde au 30 JUIN 2025	40 320	548 199			57 892	646 411

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Capitaux propres	646 411	739 512
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	646 411	739 512

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 30 JUIN 2025 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2024 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	3 360 863	1 317 557
sur les établissements de crédit et institutions financières	1 454 865	949 960
sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 905 998	367 597
Dettes	1 286 259	1 291 798
Sur les établissements de crédits et institutions financières	1 286 259	1 291 798
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	6 221 291	20 387 083
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	6 221 291	20 387 083
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	30/06/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	6 646 295	6 647 898	5 639 680	5 640 119
Autres devises de l'Union Europ.	2 138	535	505	66
Franc Suisse				
Dollar				
Yen				
Autres devises				
Total	6 648 433	6 648 433	5 640 185	5 640 185

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	30/06/2025		31/12/2024	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	766 778	766 830	783 114	783 137
Devises	381 699	382 875	388 916	389 345
Euros	385 079	383 955	394 198	393 792
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	766 778	766 830	783 114	783 137

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	30/06/2025			31/12/2024
(en milliers d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	1 085 000	57 939 569	59 024 569	61 911 510
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	1 085 000	57 939 569	59 024 569	61 911 510
Swaps de taux d'intérêt	1 085 000	18 637 727	19 722 727	20 286 249
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		1 501 674	1 501 674	1 566 251
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		37 800 168	37 800 168	40 059 010
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		17 919 585	17 919 585	17 252 424
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		17 919 585	17 919 585	17 252 424
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
* Achetés		9 125 188	9 125 188	8 759 697
* Vendus		8 794 397	8 794 397	8 492 727
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL	1 085 000	75 859 154	76 944 154	79 163 934

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

	Total 30/06/2025			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
(en milliers d'euros)	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	1 429 755	5 127 007	13 165 965	1 429 755	5 127 007	13 165 965			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	8 110 272	17 590 171	12 099 725	8 110 272	17 590 171	12 099 725			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	712 919	6 293 249	10 913 417	712 919	6 293 249	10 913 417			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	10 252 946	29 010 427	36 179 107	10 252 946	29 010 427	36 179 107			
Opérations de change à terme	1 501 674			1 501 674					
Total général	11 754 620	29 010 427	36 179 107	11 754 620	29 010 427	36 179 107			

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME : JUSTE VALEUR

	30/06/2025		31/12/2024	
(en milliers d'euros)	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	-14 383	19 722 727	-6 612	20 286 249
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	35 035	55 719 753	15 961	57 311 434
Sous total	20 653	75 442 480	9 349	77 597 683
Opérations de change à terme	-3	1 501 674		1 566 251
TOTAL	20 650	76 944 154	9 349	79 163 934

NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		1 085 000		18 637 727
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES	19 325 651	19 474 960
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	19 325 651	19 474 960
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	19 325 651	19 474 960
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	19 325 651	19 474 960
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), qui s'applique à toute contrepartie, financière (établissements de crédit, entreprises d'investissement, compagnies d'assurance, sociétés de gestion...) ou non financière qui effectue une transaction sur un produit dérivé de gré à gré, Amundi Finance enregistre au titre de son activité :

- les valeurs reçues en garantie de ses contreparties pour 1 053 521 milliers d'euros,
- les valeurs données en garantie à ses contreparties pour 811 035 milliers d'euros.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
(en milliers d'euros)						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	2 420 090	3 459	2 416 631	2 057 416	1 133	2 056 284
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	2 420 090	3 459	2 416 631	2 057 416	1 133	2 056 284
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	855 626		855 626	696 430		696 430
Dérivés actions et sur indices	1 564 465		1 564 465	1 360 986		1 360 986
Total avant effet des accords de compensation	2 420 090		2 420 090	2 057 416		2 057 416
Incidences des accords de compensation	1 368 793		1 368 793	1 147 337		1 147 337
Total après effet des accords de compensation	1 051 297	3 459	1 047 838	910 079	1 133	908 947

NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
sur opérations avec les établissements de crédit	15 253	37 952
Sur opérations avec la clientèle	2 404	4 434
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 796	7 114
Produit net sur opérations de macro-couverture	12 181	28 558
Autres intérêts et produits assimilés	116	186
Intérêts et produits assimilés	33 750	78 243
Sur opérations avec les établissements de crédit	-32 991	-66 739
Sur opérations avec la clientèle	-255	-350
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-577	-3 314
Autres intérêts et charges assimilées	-187	-437
Intérêts et charges assimilées	-34 010	-70 840
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	-260	7 404

NOTE 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	32 309	97 221
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	32 309	97 221
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	32 309	97 221

NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	21 137	-15 931	5 206	46 683	-37 221	9 462
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	25 926	-218	25 708	44 040	-812	43 228
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions				687		687
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	47 063	-16 149	30 914	91 410	-38 033	53 377

NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Solde des opérations sur titres de transaction	-1 318	3 128
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	9 793	31 371
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	8 475	34 499

NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-18	-293
Reprises de dépréciations	91	175
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	73	-118
Plus-values de cession réalisées		1 914
Moins-values de cession réalisées		-363
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		1 552
Solde des opérations sur titres de placement	73	1 433
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	73	1 433

NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Produits divers		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire		
Charges diverses		
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		-1 020
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire		-1 020
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		-1 020

NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-498	-892
Charges sociales	-181	-385
Intéressement et participation	-44	-95
Impôts et taxes sur rémunérations	-77	-138
Total des charges de personnel	-799	-1 510
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-799	-1 510
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-414	-990
Services extérieurs et autres frais administratifs	-2 848	-5 129
Total des charges administratives	-3 261	-6 119
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-3 261	-6 119
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-4 060	-7 628

NOTE 33.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	30/06/2025	31/12/2024
Cadres	9	9
Non-cadres		
TOTAL	9	9
<i>Dont : France</i>	9	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

NOTE 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	30/06/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions et dépréciations		-11 100
Dépréciations de créances douteuses		
Autres dotations aux provisions et dépréciations		-11 100
Reprises des provisions et dépréciations	1 507	1 410
Reprises de dépréciations de créances douteuses		
Autres reprises de provisions et dépréciations	1 507	1 410
Variation des provisions et dépréciations	1 507	-9 690

Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	-77	-73
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	1 430	-9 763

NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	68 900	-10 995	57 906
Provisions réglementées			
participation des salariés aux fruits de l'expansion	-19	5	-14
Résultat	68 881	-10 990	57 892
Crédit d'impôts			
Avoirs fiscaux			
Imputation			
Impôts sur les sociétés	68 881	-10 990	57 892

Amundi Finance fait partie du groupe d'intégration fiscale d'Amundi depuis le 1er janvier 2010.

NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF

Néant

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

Non applicable au 30 JUIN 2025

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

REMUNERATIONS DIVERSES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

Amundi Finance

38

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE

Société Anonyme

Au capital de 40 320 157 euros

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris

421 304 601 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 1^{er} août 2025

Olivier GUILBAULT
Directeur Général

Amundi Finance

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur - CS21564 75730 Paris Cedex 15 – France

Tél. : +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com

Société Anonyme au capital de 40 320 157 Euros - 421 304 601 RCS Paris - Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

AMUNDI FINANCE

Rapport Semestriel Financier

au 30 juin 2025

81/82

MENTIONS LÉGALES

Amundi Finance

Société Anonyme au capital social de 40 320 157 euros

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France

Siren : 421 304 601 RCS Paris - Siret : 421 304 601 000 30 - Code APE : 6419 Z - N° Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit agréé par l'ACPR